

AVM INFORMATIQUE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 40.800 €uros
Siège social : 52, route de Saint Genis Laval – 69540 IRIGNY

327 411 948 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2009

.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directeur Général Unique, après avoir pris acte la démission de Monsieur Jean-Claude PERRAUD de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, et de la démission concomitante de Monsieur Denis BUFFIERE de son mandat de commissaire aux comptes suppléant, afin de permettre la libre nomination par l'assemblée générale des actionnaires des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société,

Décide, savoir :

- de nommer le cabinet ACORA dont le siège social est à Technoparc, Chemin des Cuers - BP 59, 69132 ECULLY CEDEX, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, et ce, pour la période restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2013;
- et de maintenir aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Denis BUFFIERE pour la durée de son mandat initial, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un extrait ou d'un original des présentes pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

Extrait certifié conforme
Le Directeur Général Unique

